

# Trop de majorités absolues avec une minorité de voix

**Beaucoup de Communes wallonnes sont dirigées par une majorité absolue qui n'a pas récolté la majorité des voix. Ecolo veut rétablir l'équité.**

● **Martial DUMONT**

**C'**est Stéphane Hazée, député écolo wallon, qui a mené le travail d'analyse : pour un grand nombre de communes wallonnes, la majorité absolue s'appuie sur... une minorité de voix récoltées lors des élections. Ainsi, à certains endroits (voir infographie), alors que 41,5 % de la population a voté pour une liste, celle-ci obtient jusqu'à 58,5 % des sièges. Les exemples sont nombreux : à Charleroi, 47,69 % des voix donnent au PS une majorité de 58,82 % des sièges.

«*Même si les socialistes ont ouvert la majorité carolo au cdH et au MR, la disproportion dans la représentativité du conseil subsiste*», estime Hazée.

La faute à qui ? À la clé Imperiali qui est utilisée pour calculer le rapport voix-sièges dans

les Communes depuis 1920. C'est le seul niveau de pouvoir où cette clé est utilisée. Pour les autres élections, c'est la clé d'Hondt qui est employée (lire ci-dessous).

«*Dans certaines communes, il y a un écart très important, dans la représentation des sensibilités démocratiques, entre la volonté exprimée par les électeurs et la manière dont les suffrages sont convertis en sièges dans les assemblées*», estime Stéphane Hazée.

Selon lui, la clé de représentativité utilisée est également de nature à affaiblir l'opposition et le pluralisme en portant parfois le seuil d'éligibilité à 9 voire 10 %.

Cas le plus éclairant : à Rendeux, la liste majoritaire a obtenu 100 % des sièges alors qu'elle n'avait récolté que 88,12 % des suffrages. En clair, la liste d'opposition, qui avait récolté 11,88 % des voix n'a obtenu... aucun siège.

De manière consécutive enfin, la représentativité au sein des intercommunales, qui dépend directement de la représentativité des listes au sein du conseil communal, serait, elle aussi, dénaturée.

La récente proposition de décret d'Ecolo modifiant le code de la démocratie locale est donc claire : remplacer la clé

de répartition Imperiali par la clé d'Hondt, un peu moins favorable aux grandes listes.

Une manière, conclut Hazée, de réduire le fossé entre les citoyens et leurs représentants et de lutter contre le désenchantement démocratique.

## **Supprimer le seuil d'apparement à la Région**

Autre proposition verte du même ordre : supprimer, pour les élections régionales, le seuil où les partis peuvent accéder à l'apparement des voix.

Concrètement, un parti peut demander que, après une première distribution de sièges, tout le reste des voix soient cumulées sur une même circonscription pour autant qu'un certain « seuil » électoral soit atteint. Seuil qui, par ailleurs est différent pour chaque circonscription. «*Il faut parfois faire jusqu'à 33 % des voix pour bénéficier de l'apparement*», dit Stéphane Hazée. La Cour constitutionnelle lui a d'ailleurs donné raison il y a quelques jours en estimant que le système en vigueur était anticonstitutionnel et qu'il convenait de la changer afin qu'au moins quatre élus soit issus de chaque circonscription afin de ne pas léser les petites listes. ■

## Majorité au conseil communal avec une minorité dans la population aux élections de 2012

Dans ces quatre cas, en appliquant la clé Impériali, une liste a remporté en 2012 une majorité absolue alors qu'elle n'avait pas remporté une majorité absolue des voix. Si on appliquait la clé D'hondt, ces listes perdraient leur majorité absolue.



### CINEY (25 sièges)

Clé Impériali



**Ecolo** 11,59% (2 sièges)  
**CDH** 19,51% (5 sièges)  
**PS** 22,22% (5 sièges)  
**MR** 46,67% (13 sièges; majorité absolue)

Clé D'hondt



**Ecolo** 11,59% (3 sièges)  
**CDH** 19,51% (5 sièges)  
**PS** 22,22% (5 sièges)  
**MR** 46,67% (12 sièges; pas de majorité absolue)

### STAVELOT (17 sièges)

Clé Impériali



**PS** 9,89% (1 siège)  
**CDH** 24,57% (4 sièges)  
**MR-LB** 43% (9 sièges; majorité absolue)  
**Ensemble** 18,93% (3 sièges)  
**UBP** 3,62% (0 siège)

Clé D'hondt



**PS** 9,89% (2 sièges)  
**CDH** 24,57% (4 sièges)  
**MR-LB** 43% (8 sièges; pas de majorité absolue)  
**Ensemble** 18,93% (3 sièges)  
**UBP** 3,62% (0 siège)

### MOUSCRON (37 sièges)

Clé Impériali



**Ecolo** 10,37% (3 sièges)  
**PS** 26,66% (10 sièges)  
**CDH** 45,54% (19 sièges; majorité absolue)  
**MR** 14,43% (5 sièges)  
**ADM** 3% (0 siège)

Clé D'hondt



**Ecolo** 10,37% (4 sièges)  
**PS** 26,66% (10 sièges)  
**CDH** 45,54% (17 sièges; pas de majorité absolue)  
**MR** 14,43% (5 sièges)  
**ADM** 3% (1 siège)

### GESVES (17 sièges)

Clé Impériali



**Ecolo** 14,8 % (2 sièges)  
**NWA** 1,19% (0 siège)  
**RPG** 22,88% (4 sièges)  
**ICG** 15,8% (2 sièges)  
**GEM** 45,32% (9 sièges; majorité absolue)

Clé D'hondt



**Ecolo** 14,8 % (2 sièges)  
**NWA** 1,19% (0 siège)  
**RPG** 22,88% (4 sièges)  
**ICG** 15,8% (3 sièges)  
**GEM** 45,32% (8 sièges; pas de majorité absolue)

**INTERVIEW**• **Jean FANIEL, directeur du Crisp****«Imperiali est un mix entre scrutins proportionnel et majoritaire»**

**Jean Faniel, quelle est la différence entre la clé Imperiali utilisée lors des élections communales, et la clé D'hondt, utilisée dans les autres élections ?**

La clé Imperiali divise le nombre de voix par 2, 3, 4, etc., en fonction du nombre de sièges à attribuer. Les listes qui ont les quotients les plus élevés ramassent les sièges. La clé D'hondt, c'est pareil. Mais la division commence par 1. La clé Imperiali favorise donc plus les grosses listes.

**Elle est donc moins démocratique en termes de représentativité ?**

Non. Dans les deux cas on est dans de la représentativité proportionnelle. Simplement : la clé Imperiali permet de faire plus facilement des majorités. Aux dernières élections, 3/4 des Communes avaient directement une majorité absolue et connaissaient le nom de leur futur bourgmestre. Est-ce qu'on dit qu'un scrutin majoritaire est plus ou moins démocratique qu'un proportionnel ? Non ! Donc il n'y a pas de raison qu'Imperiali soit moins démocratique non plus. Alors oui, effectivement, il y a quelques endroits où, c'est vrai, il ne faut que 41 ou 42 % pour avoir

une majorité absolue. Mais ça reste de la proportionnelle. Et ça permet de mieux tenir compte de la diversité des tendances.

**Mais vous disiez que ça avantageait les grosses listes...**

Oui. Je dirais qu'Imperiali est un mix entre la proportionnelle et le scrutin majoritaire qui, il est vrai, rend une entité plus gouvernable. C'est plus clair. Même si, c'est vrai, la clé d'Hondt reflète mieux le choix de l'électeur.

**Écolo veut également supprimer le seuil d'apparement pour les**

**élections régionales. Bonne idée ?**

Je pense que cette problématique concerne surtout la province de Luxembourg où tous les sièges sont remportés par apparemment et non pas de manière directe. Sur le coup, je pense qu'Écolo, même s'ils espèrent à l'avenir gagner un siège dans cette province grâce à la suppression du seuil, travaille surtout pour le MR et le PS qui sont ceux qui ont le plus intérêt à ce que ce seuil n'existe plus puisqu'ils ont toujours du mal à l'atteindre, contrairement au cdH... ■ **M. Dum.**